



**OIAC**

**Conseil exécutif**

Soixante et onzième session  
19 – 22 février 2013

EC-71/DG.7  
23 janvier 2013  
FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

## **NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

### **RAPPORT DE SITUATION SUR LA PRÉSENTATION DANS LES DÉLAIS, PAR LES ÉTATS PARTIES, DES DÉCLARATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE VI DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012**

#### **1. Introduction**

- 1.1 La présente note, qui est transmise au Conseil exécutif pour examen à sa soixante et onzième session, fait le point sur les informations et l'analyse concernant l'application par le Secrétariat technique ("le Secrétariat") et les États parties de la décision intitulée "Présentation dans les délais par les États parties des déclarations au titre de l'Article VI de la Convention" (EC-51/DEC.1 du 27 novembre 2007); elle couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012<sup>1</sup>.
- 1.2 En réponse à la décision susmentionnée, qui appelle "tous les États parties [à] respecter dans les délais leurs obligations en matière de déclarations annuelles", le Secrétariat a envoyé de nouvelles notes verbales à tous les États membres (NV/VER/DEB/172608/12 du 31 janvier 2012 et NV/VER/DEB/178455/12 du 26 septembre 2012), leur rappelant les injonctions de cette décision ainsi que le délai de présentation des déclarations annuelles d'activités passées pour 2011 et des déclarations annuelles d'activités prévues pour 2013.
- 1.3 Selon la décision, le Secrétariat est également invité à "en faire connaître les termes lors de réunions régionales et de tout autre événement que le Secrétariat considère comme efficace". Au cours de la période considérée, l'attention a été appelée sur cette décision lors de neuf événements : quatre réunions régionales des autorités nationales (en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes, en Asie et en Europe orientale), une mission d'assistance technique au Cameroun, trois cours de base à La Haye pour les représentants des autorités nationales ainsi que la quatorzième réunion annuelle des autorités nationales, également à La Haye.

<sup>1</sup>

Les notes précédentes à ce sujet sont les documents EC-53/DG.8 du 5 juin 2008; EC-55/DG.12 du 5 février 2009; EC-57/DG.8 du 11 juin 2009 et Corr.1, en anglais seulement, du 18 juin 2009; EC-59/DG.8 du 29 janvier 2010; EC-61/DG.11 du 11 juin 2010; EC-63/DG.5 du 18 janvier 2011; EC-65/DG.8\* du 27 juin 2011; EC-67/DG.4 du 19 janvier 2012; EC-69/DG.7 du 18 juin 2012 et Corr.1 du 10 juillet 2012.



## **2. Présentation des déclarations initiales au titre de l'Article VI**

- 2.1 On trouvera dans l'annexe 1 des précisions sur les déclarations initiales qui doivent encore être présentées.
- 2.2 Pendant la période considérée, le Secrétariat a reçu une déclaration initiale du Congo le 23 novembre 2012. Ainsi, au 31 décembre 2012, les neuf États parties ci-après n'avaient pas encore remis leurs déclarations initiales au titre de l'Article VI : Cap-Vert, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.
- 2.3 Au cours de la période considérée, le Secrétariat a tenu des réunions bilatérales sur les questions de déclaration avec deux de ces États parties, à savoir le Cap-Vert et la Guinée-Bissau.

## **3. Présentation des déclarations annuelles au titre de l'Article VI**

- 3.1 On trouvera dans les annexes 2 et 3 du présent rapport des précisions sur l'état actuel de présentation des déclarations annuelles d'activités passées pour 2011. Les annexes 4 et 5 contiennent des précisions sur l'état actuel de présentation des déclarations annuelles d'activités prévues pour 2013.
- 3.2 La date limite de remise des déclarations annuelles d'activités passées pour 2011 était le 30 mars 2012. Au 30 mars 2012, le Secrétariat avait reçu des déclarations annuelles d'activités passées pour 2011 de 59 États parties, notamment de 4 États parties qui avaient notifié au Secrétariat qu'ils n'avaient pas d'installations ou d'activités déclarables (déclarations "néant"<sup>2</sup>). Vingt-huit États parties supplémentaires ont présenté, après le 30 mars 2012, des déclarations annuelles d'activités passées pour 2011 pour des installations ou activités déclarables, et quatre autres États parties ont informé le Secrétariat qu'ils n'avaient aucune installation ou activité déclarable au titre d'au moins une partie, ou un paragraphe, de l'Annexe sur la vérification de la Convention ("l'Annexe sur la vérification"). Deux États parties qui avaient présenté une déclaration partielle avant la date limite ont également soumis des déclarations au titre d'autres parties ou paragraphes de l'Annexe sur la vérification. Parmi les 83 États parties qui ont présenté des déclarations annuelles d'activités passées pour 2011 concernant des installations ou activités déclarables, 55 (66 %) ont présenté au moins une partie de leur déclaration dans les délais.
- 3.3 Les dates limites de présentation des déclarations annuelles d'activités prévues pour 2013 étaient le 2 octobre 2012 (pour les installations du tableau 1) et le 1<sup>er</sup> novembre 2012 (pour les sites d'usines des tableaux 2 et 3).
- 3.4 À la date limite du 2 octobre 2012, 18 États parties avaient présenté leurs déclarations annuelles d'activités prévues pour les produits chimiques du tableau 1 et les installations connexes. Quatre États parties supplémentaires ont présenté, une fois le délai passé, leurs déclarations annuelles d'activités prévues pour les installations

---

<sup>2</sup>

Bien que la Convention n'exige pas la remise de déclarations "néant", plusieurs États parties choisissent de transmettre ces informations au Secrétariat sur une base volontaire.

du tableau 1. On peut donc en conclure que 82 % de ces déclarations ont été présentées en temps voulu.

- 3.5 À la date limite du 1<sup>er</sup> novembre 2012, 37 États parties avaient présenté leurs déclarations annuelles d'activités prévues pour 2013 concernant les produits chimiques des tableaux 2 et 3 et les installations connexes déclarables. Cinq États parties supplémentaires ont présenté leurs déclarations annuelles d'activités prévues après le délai. On peut donc en conclure que 88 % de ces déclarations ont été présentées en temps voulu. De plus, six États parties avaient signalé au Secrétariat qu'ils n'avaient pas d'installations ni d'activités déclarables au titre du tableau 2 ou 3.
- 3.6 Trois États parties qui avaient présenté dans les délais leurs déclarations annuelles d'activités prévues pour 2013 concernant des produits chimiques des tableaux 2 et 3 et des installations connexes déclarables ont présenté leurs déclarations concernant les produits chimiques du tableau 1 et les installations connexes après le délai. De plus, un État partie a signalé au Secrétariat qu'il n'avait pas d'installations ni d'activités déclarables concernant les produits chimiques des tableaux 2 et 3 et les installations connexes, mais a présenté ses déclarations relatives aux produits chimiques du tableau 1 et aux installations connexes après le délai.
- 3.7 Au total, 44 États parties ont déclaré des activités et des installations pour 2013, et 4 autres États parties ont informé le Secrétariat qu'ils n'avaient aucune activité déclarable. Parmi les États parties ayant des installations ou des activités déclarables à inclure dans leurs déclarations annuelles d'activités prévues pour 2013, 38 (86 %) ont présenté au moins une partie de leur déclaration dans les délais.
- 3.8 Aux termes de l'alinéa *b* du paragraphe 2 du document EC-51/DEC.1, il est demandé à "chaque État partie qui a indiqué dans sa déclaration initiale qu'il n'a pas d'activités déclarables au titre de l'Article VI de la Convention, mais qui constate maintenant qu'il a des activités déclarables qui se déroulent sur son territoire, [de présenter] les déclarations annuelles pertinentes au plus tard le 30 mars 2008 et, au cours des années ultérieures, conformément aux délais appropriés". Aucun des États parties ayant présenté des déclarations annuelles pour 2011 n'a précisé qu'il tombait sous le coup des dispositions de l'alinéa *b* du paragraphe 2.
- 3.9 Aux termes de l'alinéa *c* du paragraphe 2 du document EC-51/DEC.1, il est demandé à "chaque État partie qui a indiqué dans sa déclaration initiale qu'il avait bien des activités déclarables au titre de l'une quelconque des sixième, septième, huitième et neuvième parties de l'Annexe sur la vérification, mais qui n'a pas fourni les déclarations annuelles pertinentes, [de présenter] ces déclarations au plus tard le 30 mars 2008, et dans les délais appropriés pour les années suivantes". Seul un État partie – le Swaziland – relevait de cette disposition et doit encore présenter la déclaration annuelle correspondante.
- 3.10 Le paragraphe 4 du document EC-51/DEC.1 dispose que les "États parties qui prévoient des difficultés pour fournir à temps leurs déclarations conformément aux délais de la Convention [sont tenus] d'informer le Secrétariat le plus tôt possible des circonstances de ces difficultés". Sur les 30 États parties qui ont présenté au moins une partie de leurs déclarations annuelles d'activités passées après la date limite (exception faite des déclarations "néant"), 15 États parties (50 %) ont communiqué

des renseignements à cet effet, respectant ainsi les prescriptions du paragraphe de ladite décision. Les 15 autres ne l'ont pas fait.

3.11 Sur les neuf États parties qui ont présenté au moins une partie de leurs déclarations annuelles d'activités prévues après la date limite (exception faite des déclarations "néant"), trois États parties (33 %) ont communiqué des renseignements à cet effet, respectant ainsi les prescriptions du paragraphe 4 du document EC-51/DEC.1. Les six autres ne l'ont pas fait.

3.12 Les notes précédentes publiées par le Secrétariat (voir la note de bas de page n° 1 *supra*) recensaient les cinq raisons invoquées par les États parties pour le non-respect des dates limites de présentation de leurs déclarations :

- a) difficultés dans la rédaction et/ou dans l'obtention de l'approbation de la législation requise ou dans la mise en place de mesures d'application;
- b) difficultés dans l'identification des activités déclarables;
- c) difficultés dans la collecte des données;
- d) difficultés dans la préparation des déclarations;
- e) difficultés logistiques dans la transmission des déclarations au Secrétariat.

3.13 Sur les 15 États parties qui ont informé le Secrétariat des circonstances entraînant des retards dans la présentation de leurs déclarations annuelles d'activités passées, 12 ont invoqué – pour expliquer leur retard – des difficultés logistiques (alinéa *e* du paragraphe 3.12 *supra*), 2 des difficultés dans la préparation des déclarations (alinéa *d* du paragraphe 3.12 *supra*) et 1 des difficultés dans la collecte des données, des difficultés dans la préparation des déclarations ainsi que des difficultés logistiques (alinéas *c*, *d* et *e* du paragraphe 3.12 *supra*).

3.14 Les trois États parties qui ont informé le Secrétariat des circonstances entraînant des retards dans la présentation de leurs déclarations annuelles d'activités prévues ont tous invoqué – pour expliquer leur retard – des difficultés logistiques (alinéa *e* du paragraphe 3.12 *supra*).

#### **4. Efforts en cours pour aider les États parties**

4.1 Aux termes du paragraphe 3 du document EC-51/DEC.1, les États parties auxquels il est fait référence au paragraphe 2 de cette décision étaient invités à informer le Secrétariat avant le 30 mars 2008 s'ils accueilleraient favorablement une assistance du Secrétariat pour s'acquitter de leurs obligations.

4.2 Comme mentionné au paragraphe 3.10 *supra*, au paragraphe 4 du document EC-51/DEC.1, il est demandé aux États parties qui prévoient des difficultés pour présenter à temps leurs déclarations d'en informer le Secrétariat et de préciser s'ils accueilleraient une quelconque assistance dans ce sens.

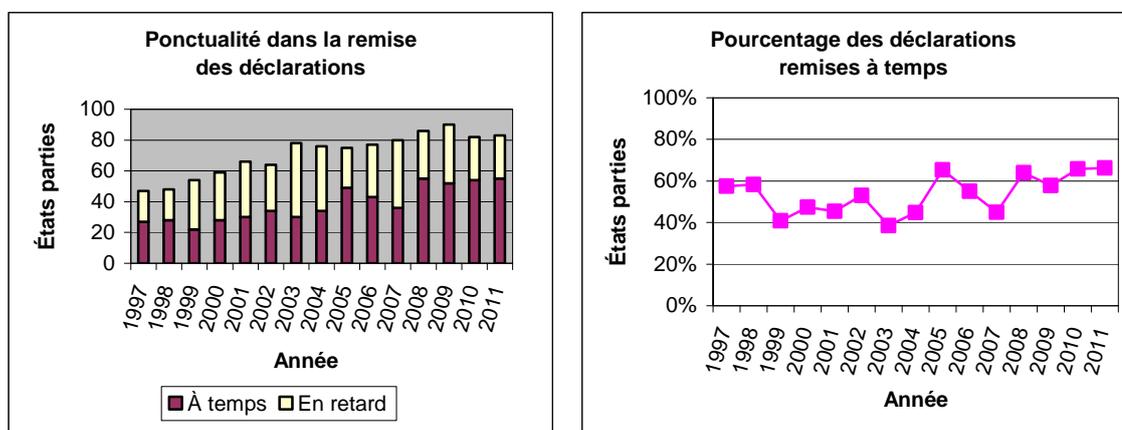
4.3 Pendant la période considérée, aucun État partie n'a sollicité l'assistance du Secrétariat ou indiqué qu'il l'accueillerait favorablement pour s'acquitter de ses obligations dans les délais.

**5. Analyse des tendances en matière de ponctualité dans la remise, par le passé, des déclarations annuelles d'activités passées et des déclarations annuelles d'activités prévues<sup>3</sup>**

5.1 Le graphique 1 ci-dessous illustre la ponctualité avec laquelle les déclarations annuelles d'activités passées ont été présentées entre 1997 et 2011.

5.2 Bien que le nombre de déclarations reçues à temps pour la première déclaration présentée après l'approbation du document EC-51/DEC.1 (déclaration annuelle d'activités passées pour 2007) ait baissé par rapport à l'année précédente, pour la déclaration annuelle d'activités passées pour 2008, on a constaté une nette amélioration du nombre et du pourcentage de déclarations reçues à temps, qui s'est maintenue pour les déclarations annuelles d'activités passées pour 2009 et pour 2010. Toutefois, pour la déclaration annuelle d'activités passées pour 2011, il n'y a pas eu de changement significatif quant au nombre de déclarations reçues dans les délais, 55 (66 %) des 83 États parties ayant présenté à temps leur déclaration annuelle d'activités passées, par rapport à 54 (66 %) sur 82 pour la déclaration annuelle d'activités passées pour 2010.

**GRAPHIQUE 1 : APERÇU DES DÉCLARATIONS ANNUELLES D'ACTIVITÉS PASSÉES PRÉSENTÉES POUR LA PÉRIODE DE 1997 À 2011**



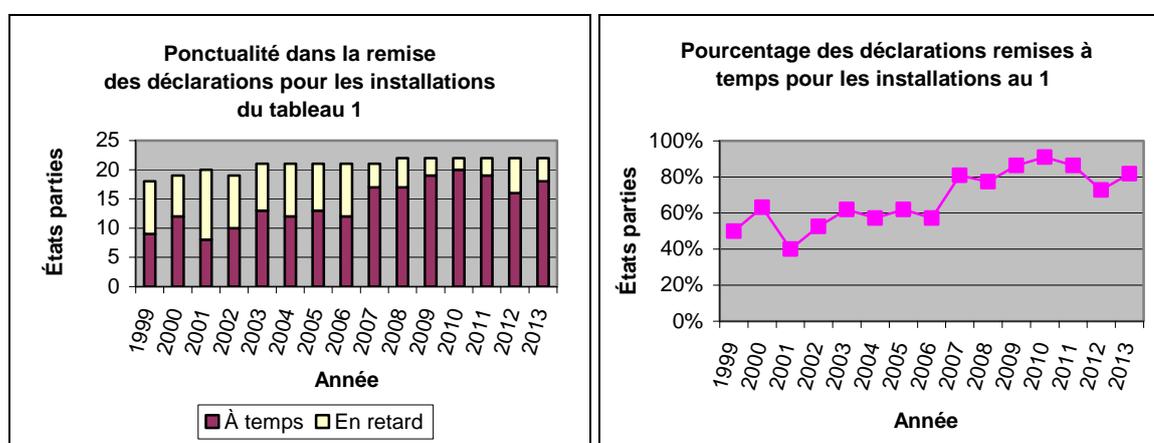
5.3 Les graphiques 2 et 3 illustrent la ponctualité avec laquelle ont été présentées les déclarations annuelles d'activités prévues pour la période de 1999 à 2013.

5.4 Pour les déclarations annuelles d'activités prévues pour 2013, en ce qui concerne les installations du tableau 1, il y a eu une augmentation du nombre d'États parties qui ont présenté leurs déclarations de façon ponctuelle, par rapport aux déclarations annuelles d'activités prévues pour 2012. Pour les déclarations annuelles d'activités prévues

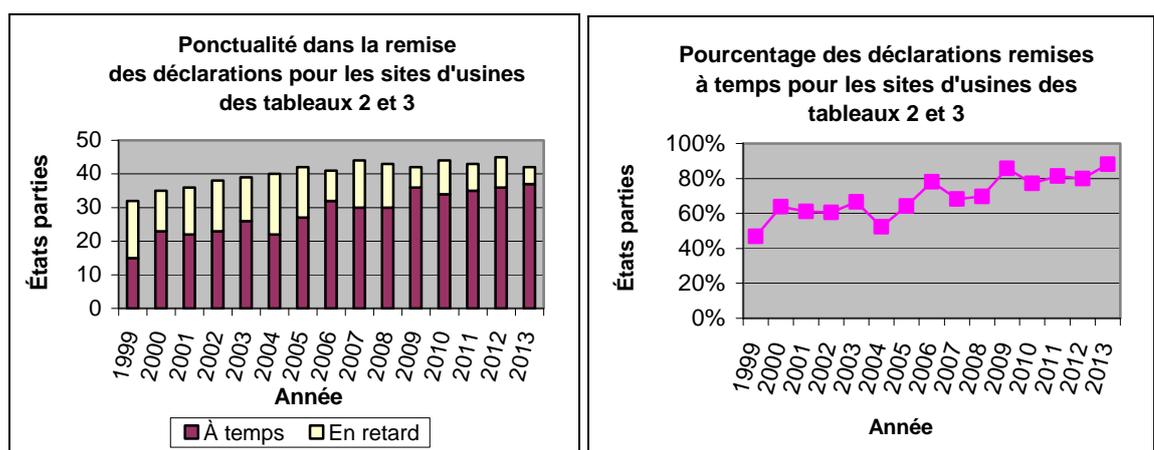
<sup>3</sup> Les nombres et pourcentages d'États parties dans la présente section n'incluent pas les présentations de déclarations "néant".

pour 2013, 18 États parties (82 %) ayant des activités déclarables ont présenté leurs déclarations annuelles d'activités prévues à temps, par rapport aux 16 États parties (73 %) qui en avaient fait ainsi pour les déclarations annuelles d'activités prévues pour 2012. Pour les déclarations des sites d'usines des tableaux 2 et 3, le nombre d'États parties présentant à temps leurs déclarations annuelles d'activités prévues pour 2013 a légèrement augmenté par rapport aux déclarations pour 2012. Pour les déclarations annuelles d'activités prévues pour 2013, 37 États parties (88 %) sur les 42 États parties ayant des activités déclarables ont présenté leurs déclarations à temps, par rapport à 36 États parties (80 %) sur les 45 États parties qui avaient des activités déclarables, dans le cas des déclarations annuelles d'activités prévues pour 2012.

**GRAPHIQUE 2 : APERÇU DES DÉCLARATIONS ANNUELLES D'ACTIVITÉS PRÉVUES PRÉSENTÉES POUR LES INSTALLATIONS DU TABLEAU 1**



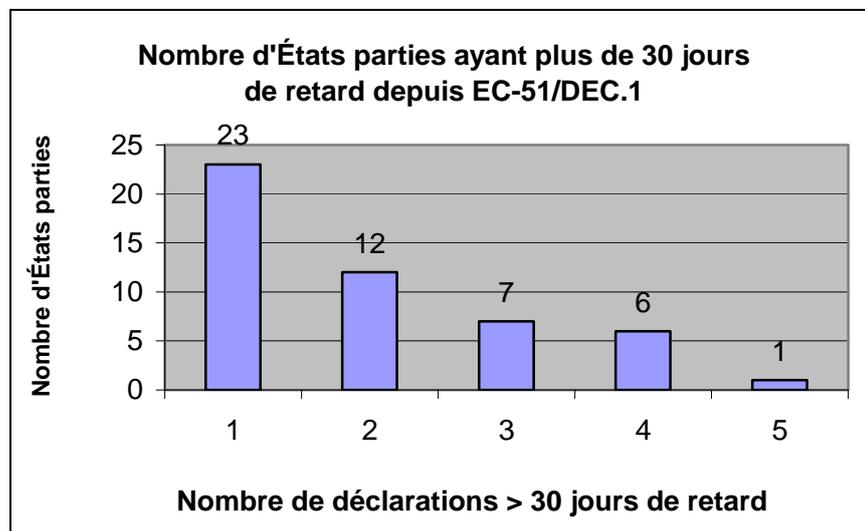
**GRAPHIQUE 3 : APERÇU DES DÉCLARATIONS ANNUELLES D'ACTIVITÉS PRÉVUES PRÉSENTÉES POUR LES SITES D'USINES DES TABLEAUX 2 ET 3**



5.5 Bien que de nombreux États parties accusent occasionnellement un retard d'un ou deux jours pour présenter leurs déclarations, un certain nombre d'États parties sont régulièrement en retard de plusieurs semaines ou mois pour les présenter. Le graphique 4 illustre le nombre d'États parties ayant présenté des déclarations

annuelles avec plus de 30 jours de retard depuis l'approbation du document EC-51/DEC.1<sup>4</sup>.

**GRAPHIQUE 4 : APERÇU DES DÉCLARATIONS PRÉSENTÉES AVEC PLUS DE 30 JOURS DE RETARD**

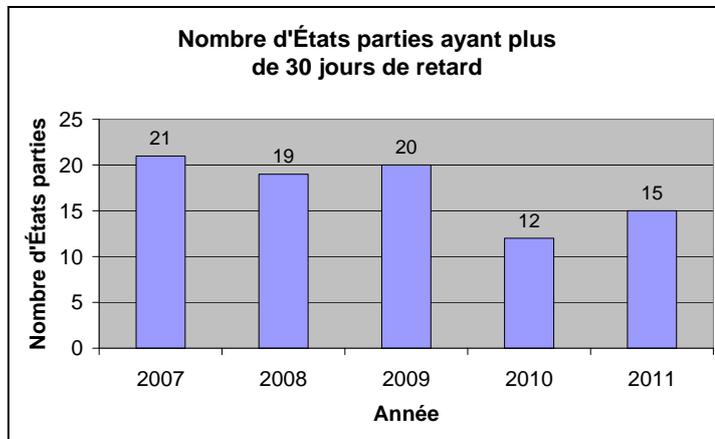


5.6 Depuis le début de 2010, le Secrétariat a tenu des réunions bilatérales avec des représentants d'États parties qui ont présenté leurs déclarations annuelles avec plus de 30 jours de retard à au moins deux reprises depuis l'approbation du document EC-51/DEC.1. Ces réunions se sont tenues pour souligner, en particulier, l'importance de la ponctualité dans la présentation et pour proposer conseils et assistance, en cas de besoin. Pendant la période considérée, le Secrétariat a rencontré 10 des 26 États parties entrant dans cette catégorie, pour discuter notamment de la ponctualité des déclarations. Suite à ces réunions tenues en 2010, en 2011 et en 2012, 10 États parties entrant dans cette catégorie ont présenté ponctuellement leur déclaration annuelle d'activités passées pour 2011. De plus, 5 des 12 États parties qui avaient présenté leur déclaration annuelle d'activités passées pour 2010 avec plus de 30 jours de retard ont ponctuellement présenté leur déclaration annuelle d'activités passées pour 2011. Au 31 décembre 2012, le nombre total d'États parties ayant présenté leur déclaration annuelle d'activités passées pour 2011 avec plus de 30 jours de retard a été nettement plus bas que pour la période de 2007 à 2009, même s'il a été légèrement plus élevé que pour les déclarations annuelles d'activités passées pour 2010 (voir le graphique 5 ci-dessous).

<sup>4</sup>

Depuis l'approbation du document EC-51/DEC.1, il y a eu 10 séries de déclarations (déclarations annuelles d'activités passées pour 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011, en plus des déclarations annuelles d'activités prévues pour 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013). En règle générale, les États parties qui n'ont pas d'installations déclarables au titre des tableaux 1, 2 ou 3 ne présentent que des déclarations annuelles d'activités passées.

**GRAPHIQUE 5 : APERÇU DES DÉCLARATIONS PRÉSENTÉES AVEC PLUS DE 30 JOURS DE RETARD (DÉCLARATIONS ANNUELLES D'ACTIVITÉS PASSÉES POUR LA PÉRIODE DE 2007 À 2011)**



5.7 Le Secrétariat continuera de surveiller la ponctualité dans la remise des déclarations, d'en faire rapport et d'appeler l'attention sur cette question lors des réunions et ateliers régionaux et bilatéraux appropriés.

Annexes :

- Annexe 1 : Présentation par les États parties des déclarations initiales au titre de l'Article VI (au 31 décembre 2012)
- Annexe 2 : Présentations dans les délais des déclarations annuelles d'activités passées pour 2011 (au 30 mars 2012)
- Annexe 3 : Présentations supplémentaires de déclarations annuelles d'activités passées pour 2011 (au 31 décembre 2012)
- Annexe 4 : Présentations dans les délais des déclarations annuelles d'activités prévues pour 2013 (au 2 octobre 2012 pour les installations du tableau 1 et au 1<sup>er</sup> novembre 2012 pour les sites d'usines des tableaux 2 et 3)
- Annexe 5 : Présentations supplémentaires de déclarations annuelles d'activités prévues pour 2013 (au 31 décembre 2012)

**Annexe 1**

**PRÉSENTATION PAR LES ÉTATS PARTIES DES DÉCLARATIONS INITIALES  
AU TITRE DE L'ARTICLE VI (AU 31 DÉCEMBRE 2012)**

	<b>État partie</b>	<b>Date limite pour la remise de la déclaration initiale (EV<sup>5</sup> + 30 jours)</b>	<b>Date de remise de la déclaration initiale</b>
1.	Cap-Vert	9 décembre 2003	
2.	Congo	2 février 2008	23 novembre 2012
3.	Guinée-Bissau	19 juillet 2008	
4.	Haïti	23 avril 2006	
5.	Îles Salomon	22 novembre 2004	
6.	Kiribati	6 novembre 2000	
7.	Timor-Leste	6 juillet 2003	
8.	Tonga	28 juillet 2003	
9.	Tuvalu	19 mars 2004	
10.	Vanuatu	15 novembre 2005	

---

<sup>5</sup> EV : entrée en vigueur de la Convention.

## Annexe 2

### PRÉSENTATIONS DANS LES DÉLAIS DES DÉCLARATIONS ANNUELLES D'ACTIVITÉS PASSÉES POUR 2011 (AU 30 MARS 2012)<sup>6,7</sup>

	État partie	Installations du tableau 1	Transferts du tableau 1	Sites d'usines du tableau 2	Données nationales globales (tableau 2) <sup>8</sup>	Sites d'usines du tableau 3	Données nationales globales (tableau 3)	Actualisation des AIFPC <sup>9</sup>
1.	Afrique du Sud	30 mars 2012		30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012
2.	Algérie						6 mars 2012	6 mars 2012
3.	Allemagne		26 mars 2012	26 mars 2012	26 mars 2012	26 mars 2012	26 mars 2012	26 mars 2012
4.	Australie	27 mars 2012		27 mars 2012	27 mars 2012	27 mars 2012	27 mars 2012	27 mars 2012
5.	Autriche			29 mars 2012	29 mars 2012		29 mars 2012	29 mars 2012
6.	Bahamas							30 mars 2012
7.	Bélarus					30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012
8.	Belgique	28 mars 2012			29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012
9.	Canada	8 févr. 2012		14 mars 2012	14 mars 2012		14 mars 2012	14 mars 2012
10.	Chili					26 mars 2012	26 mars 2012	26 mars 2012
11.	Chine	30 mars 2012		30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012
12.	Chypre							30 mars 2012
13.	Colombie						27 mars 2012	27 mars 2012
14.	Costa Rica						27 mars 2012	27 mars 2012
15.	Côte d'Ivoire						29 mars 2012	
16.	Cuba						30 mars 2012	30 mars 2012

<sup>6</sup> États parties qui avaient présenté des déclarations annuelles d'activités passées pour 2011 avant la date limite.

<sup>7</sup> Dans l'ensemble du document, un astérisque indique la présentation d'une déclaration "néant".

<sup>8</sup> Sans objet en français.

<sup>9</sup> AIFPC = Autres installations de fabrication de produits chimiques.

	État partie	Installations du tableau 1	Transferts du tableau 1	Sites d'usines du tableau 2	Données nationales globales (tableau 2) <sup>8</sup>	Sites d'usines du tableau 3	Données nationales globales (tableau 3)	Actualisation des AIFPC <sup>9</sup>
17.	Dominique*	16 mars 2012*	16 mars 2012*	16 mars 2012*	16 mars 2012*	16 mars 2012*	16 mars 2012*	16 mars 2012*
18.	Espagne	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012
19.	États-Unis d'Amérique	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012
20.	Finlande	20 mars 2012		20 mars 2012	20 mars 2012		20 mars 2012	20 mars 2012
21.	France	29 mars 2012		29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012
22.	Grèce			30 mars 2012	30 mars 2012		30 mars 2012	30 mars 2012
23.	Inde	24 févr. 2012		28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012
24.	Iran (République islamique d')	22 mars 2012		22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012
25.	Iraq							19 mars 2012
26.	Irlande			28 mars 2012	28 mars 2012		28 mars 2012	28 mars 2012
27.	Italie			29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012
28.	Japon	29 mars 2012		16 mars 2012	16 mars 2012	16 mars 2012	16 mars 2012	16 mars 2012
29.	Lettonie			29 mars 2012*	29 mars 2012*		29 mars 2012*	29 mars 2012
30.	Liechtenstein*				21 mars 2012*			
31.	Lituanie		29 mars 2012*		29 mars 2012*		29 mars 2012	29 mars 2012
32.	Luxembourg		23 mars 2012*		23 mars 2012		23 mars 2012	
33.	Malaisie					28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012
34.	Maurice						8 févr. 2012	
35.	Mexique			29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012
36.	Norvège	30 mars 2012			30 mars 2012		30 mars 2012	30 mars 2012
37.	Nouvelle-Zélande			29 mars 2012			29 mars 2012	29 mars 2012
38.	Paraguay				5 mars 2012		5 mars 2012	
39.	Pays-Bas	28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012
40.	Pologne			22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012
41.	Portugal				29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012	29 mars 2012
42.	Qatar						27 mars 2012	27 mars 2012
43.	République de Corée			30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012
44.	République de Moldova*	26 mars 2012*	26 mars 2012*	26 mars 2012*	26 mars 2012*	26 mars 2012*	26 mars 2012*	26 mars 2012*
45.	République dominicaine						30 mars 2012	

	État partie	Installations du tableau 1	Transferts du tableau 1	Sites d'usines du tableau 2	Données nationales globales (tableau 2) <sup>8</sup>	Sites d'usines du tableau 3	Données nationales globales (tableau 3)	Actualisation des AIFPC <sup>9</sup>
46.	République tchèque	16 févr. 2012		27 mars 2012	27 mars 2012	27 mars 2012	27 mars 2012	27 mars 2012
47.	Roumanie			17 févr. 2012*	17 févr. 2012	17 févr. 2012*	17 févr. 2012	17 févr. 2012
48.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6 mars 2012		6 mars 2012	6 mars 2012	6 mars 2012	6 mars 2012	6 mars 2012
49.	Serbie	9 mars 2012		9 mars 2012	9 mars 2012		9 mars 2012	9 mars 2012
50.	Singapour	13 mars 2012		13 mars 2012	13 mars 2012	13 mars 2012	13 mars 2012	13 mars 2012
51.	Slovaquie	17 févr. 2012					27 mars 2012	27 mars 2012
52.	Slovénie			30 mars 2012	30 mars 2012		30 mars 2012	30 mars 2012
53.	Sri Lanka				13 mars 2012		13 mars 2012	
54.	Suède	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012	22 mars 2012
55.	Suisse	28 mars 2012		28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012	28 mars 2012
56.	Turkménistan*			3 janv. 2012*	3 janv. 2012*	3 janv. 2012*	3 janv. 2012*	
57.	Turquie			30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012	30 mars 2012
58.	Ukraine					26 mars 2012	26 mars 2012	26 mars 2012
59.	Uruguay						30 mars 2012	30 mars 2012

### Annexe 3

## PRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE DÉCLARATIONS ANNUELLES D'ACTIVITÉS PASSÉES POUR 2011 (AU 31 DÉCEMBRE 2012)<sup>10, 11</sup>

	État partie	Installations du tableau 1	Transferts du tableau 1	Sites d'usines du tableau 2	Données nationales globales (tableau 2)	Sites d'usines du tableau 3	Données nationales globales (tableau 3)	Actualisation des AIFPC	Notification de difficultés <sup>12</sup>	Demande d'assistance
1.	Arabie saoudite						25 avril 2012	25 avril 2012	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
2.	Argentine			19 avril 2012	19 avril 2012	19 avril 2012	19 avril 2012	19 avril 2012	e)	Pas besoin d'assistance
3.	Arménie*	24 mai 2012*	24 mai 2012*	24 mai 2012*	24 mai 2012*	24 mai 2012*	24 mai 2012*	24 mai 2012*	Sans objet <sup>13</sup>	Sans objet <sup>13</sup>
4.	Bahreïn				25 juin 2012		25 juin 2012	2 juill. 2012	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
5.	Bangladesh							7 mai 2012	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
6.	Belgique <sup>14</sup>			11 juill. 2012					Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
7.	Bolivie						17 oct. 2012		c), d) et e)	Pas besoin d'assistance
8.	Brésil			20 avril 2012	20 avril 2012	20 avril 2012	20 avril 2012	20 avril 2012	e)	Pas besoin d'assistance

<sup>10</sup> États parties qui avaient présenté des déclarations annuelles d'activités passées pour 2011 après la date limite.

<sup>11</sup> Dans l'ensemble du document, un astérisque indique la présentation d'une déclaration "néant".

<sup>12</sup> Difficultés rencontrées dans la présentation des déclarations dans les délais, telles qu'elles sont énumérées au paragraphe 3.12 de la présente note.

<sup>13</sup> Les colonnes "Notification de difficultés" et "Demande d'assistance" ne s'appliquent pas aux États parties qui n'ont présenté que des déclarations "néant".

<sup>14</sup> État partie également mentionné dans l'annexe 2 pour les déclarations au titre d'autres parties de l'Annexe sur la vérification.

	État partie	Installations du tableau 1	Transferts du tableau 1	Sites d'usines du tableau 2	Données nationales globales (tableau 2)	Sites d'usines du tableau 3	Données nationales globales (tableau 3)	Actualisation des AIFPC	Notification de difficultés <sup>12</sup>	Demande d'assistance
9.	Bulgarie			12 avril 2012	12 avril 2012		12 avril 2012	12 avril 2012	e)	Pas besoin d'assistance
10.	Congo						12 nov. 2012		Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
11.	Croatie						12 avril 2012	12 avril 2012	e)	Pas besoin d'assistance
12.	Danemark			3 avril 2012	3 avril 2012		3 avril 2012	3 avril 2012	e)	Pas besoin d'assistance
13.	Émirats arabes unis						15 mai 2012		c)	Pas besoin d'assistance
14.	Équateur						15 nov. 2012		Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
15.	Estonie						2 mai 2012	2 mai 2012	e)	Pas besoin d'assistance
16.	Éthiopie						4 juin 2012		Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
17.	Fédération de Russie			2 avril 2012	2 avril 2012	2 avril 2012	2 avril 2012	2 avril 2012	e)	Pas besoin d'assistance
18.	Géorgie					18 mai 2012	1 <sup>er</sup> mai 2012		Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
19.	Hongrie			4 avril 2012	4 avril 2012	4 avril 2012	4 avril 2012	4 avril 2012	e)	Pas besoin d'assistance
20.	Kazakhstan						14 nov. 2012		Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
21.	Kenya						10 avril 2012	10 avril 2012	e)	Pas besoin d'assistance

	État partie	Installations du tableau 1	Transferts du tableau 1	Sites d'usines du tableau 2	Données nationales globales (tableau 2)	Sites d'usines du tableau 3	Données nationales globales (tableau 3)	Actualisation des AIFPC	Notification de difficultés <sup>12</sup>	Demande d'assistance
22.	Koweït						14 mai 2012	14 mai 2012	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
23.	Malte				15 mai 2012*		15 mai 2012		c)	Pas besoin d'assistance
24.	Maroc						16 avril 2012	16 avril 2012	e)	Aucune demande présentée
25.	Monaco*	10 avril 2012*	10 avril 2012*	10 avril 2012*	10 avril 2012*	10 avril 2012*	10 avril 2012*	10 avril 2012*	Sans objet	Sans objet
26.	Nicaragua*		22 mai 2012*		22 mai 2012*		22 mai 2012*		Sans objet	Sans objet
27.	Nigéria						14 sept. 2012		Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
28.	Ouzbékistan					17 avril 2012	17 avril 2012	17 avril 2012	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
29.	Pakistan						3 avril 2012	3 avril 2012	e)	Pas besoin d'assistance
30.	Pérou						20 avril 2012	20 avril 2012	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
31.	République de Corée <sup>14</sup>	7 mai 2012							e)	Pas besoin d'assistance
32.	Thaïlande				26 oct. 2012	26 oct. 2012	26 oct. 2012	26 oct. 2012	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
33.	Trinité-et-Tobago							21 juin 2012	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
34.	Yémen*	1 <sup>er</sup> mai 2012*		1 <sup>er</sup> mai 2012*		1 <sup>er</sup> mai 2012*		1 <sup>er</sup> mai 2012*	Sans objet	Sans objet

## Annexe 4

**PRÉSENTATIONS DANS LES DÉLAIS DES DÉCLARATIONS ANNUELLES  
D'ACTIVITÉS PRÉVUES POUR 2013 (AU 2 OCTOBRE 2012 POUR LES  
INSTALLATIONS DU TABLEAU 1 ET AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2012  
POUR LES SITES D'USINES DES TABLEAUX 2 ET 3)<sup>15, 16</sup>**

	<b>État partie</b>	<b>Installations du tableau 1</b>	<b>Sites d'usines du tableau 2</b>	<b>Sites d'usines du tableau 3</b>
1.	Afrique du Sud	18 sept. 2012	4 oct. 2012	18 sept. 2012
2.	Allemagne		25 oct. 2012	25 oct. 2012
3.	Argentine		30 oct. 2012	30 oct. 2012
4.	Australie	24 août 2012	25 oct. 2012	25 oct. 2012
5.	Autriche		25 oct. 2012	25 oct. 2012*
6.	Belgique			25 oct. 2012
7.	Canada	1 <sup>er</sup> août 2012	4 oct. 2012	4 oct. 2012*
8.	Chili			31 oct. 2012
9.	Chine	2 oct. 2012	23 oct. 2012	23 oct. 2012
10.	Cuba*		31 oct. 2012*	31 oct. 2012*
11.	Danemark		31 oct. 2012	
12.	Espagne		19 oct. 2012	19 oct. 2012
13.	États-Unis d'Amérique	25 sept. 2012	25 oct. 2012	25 oct. 2012
14.	Fédération de Russie		15 oct. 2012	15 oct. 2012
15.	Finlande	26 sept. 2012	26 sept. 2012	
16.	France		29 oct. 2012	29 oct. 2012
17.	Géorgie			25 oct. 2012
18.	Grèce		30 oct. 2012	
19.	Hongrie			19 oct. 2012
20.	Inde	27 sept. 2012	31 oct. 2012	31 oct. 2012
21.	Iran (République islamique d')	1 <sup>er</sup> oct. 2012	25 oct. 2012	25 oct. 2012
22.	Irlande		1 <sup>er</sup> nov. 2012	
23.	Japon	21 sept. 2012	29 oct. 2012	29 oct. 2012
24.	Malaisie			1 <sup>er</sup> oct. 2012
25.	Mexique		25 oct. 2012	25 oct. 2012
26.	Norvège		9 oct. 2012*	9 oct. 2012*
27.	Pays-Bas	24 sept. 2012	25 oct. 2012	25 oct. 2012
28.	Pologne		26 oct. 2012	26 oct. 2012
29.	République de Corée	1 <sup>er</sup> oct. 2012	30 oct. 2012	30 oct. 2012
30.	République tchèque	26 sept. 2012	19 oct. 2012	19 oct. 2012
31.	Roumanie*		25 sept. 2012*	25 sept. 2012*
32.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	24 sept. 2012	5 oct. 2012	5 oct. 2012

<sup>15</sup> États parties qui avaient présenté dans les délais des déclarations annuelles d'activités prévues pour 2013.

<sup>16</sup> Dans l'ensemble du document, un astérisque indique la présentation d'une déclaration "néant".

	<b>État partie</b>	<b>Installations du tableau 1</b>	<b>Sites d'usines du tableau 2</b>	<b>Sites d'usines du tableau 3</b>
33.	Serbie	21 sept. 2012	26 oct. 2012	
34.	Singapour	5 sept. 2012	11 oct. 2012	11 oct. 2012
35.	Slovaquie	28 sept. 2012	28 sept. 2012*	28 sept. 2012*
36.	Slovénie		26 oct. 2012	
37.	Suède	13 sept. 2012	26 oct. 2012	26 oct. 2012
38.	Suisse	25 sept. 2012	22 oct. 2012	22 oct. 2012
39.	Thaïlande			26 oct. 2012
40.	Turquie		30 oct. 2012	30 oct. 2012
41.	Ukraine			23 oct. 2012

**Annexe 5**

**PRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE DÉCLARATIONS ANNUELLES  
D'ACTIVITÉS PRÉVUES POUR 2013 (AU 31 DÉCEMBRE 2012)<sup>17,18</sup>**

	État partie	Installations du tableau 1	Sites d'usines du tableau 2	Sites d'usines du tableau 3	Notification de difficultés <sup>19</sup>	Demande d'assistance
1.	Bélarus			22 nov. 2012	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
2.	Belgique <sup>20</sup>	19 oct. 2012			e)	Pas besoin d'assistance
3.	Bulgarie		5 nov. 2012		e)	Pas besoin d'assistance
4.	Espagne <sup>20</sup>	8 oct. 2012			Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
5.	France <sup>20</sup>	11 oct. 2012			Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
6.	Italie		16 nov. 2012	16 nov. 2012	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
7.	Lituanie*		5 nov. 2012*	5 nov. 2012*	Sans objet <sup>21</sup>	Sans objet <sup>21</sup>
8.	Norvège <sup>20</sup>	9 oct. 2012			e)	Pas besoin d'assistance
9.	Ouzbékistan			26 nov. 2012	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée
10.	Pérou*		13 nov. 2012*	13 nov. 2012*	Sans objet <sup>21</sup>	Sans objet <sup>21</sup>
11.	Portugal			5 nov. 2012	Aucune raison invoquée	Aucune demande présentée

--- 0 ---

<sup>17</sup> États parties qui avaient présenté des déclarations annuelles d'activités prévues pour 2013 après la date limite.

<sup>18</sup> Dans l'ensemble du document, un astérisque indique la présentation d'une déclaration "néant".

<sup>19</sup> Difficultés rencontrées dans la présentation des déclarations dans les délais, telles qu'elles sont énumérées au paragraphe 3.12 de la présente note.

<sup>20</sup> État partie également mentionné dans l'annexe 4 pour les déclarations au titre d'autres parties de l'Annexe sur la vérification.

<sup>21</sup> Les colonnes "Notification de difficultés" et "Demande d'assistance" ne s'appliquent pas aux États parties qui n'ont présenté que des déclarations "néant".